



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 décembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts sur la contribution de l'investissement étranger direct
au transfert et à la diffusion de la technologie et du savoir-faire
pour un développement durable dans les pays en développement,
en particulier les pays les moins avancés
Genève, 16-18 février 2011
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Investissement étranger direct, transfert et diffusion de la technologie, et développement durable.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.II/EM.2/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Investissement étranger direct, transfert et diffusion de la technologie, et développement durable

3. À sa cinquantième réunion directive, le 8 juillet 2010, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la convocation d'une réunion d'experts à session unique sur la contribution de l'investissement étranger direct (IED) au transfert et à la diffusion de la technologie et du savoir-faire pour un développement durable dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, qui ferait rapport à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.

4. L'objectif de la réunion est de permettre à des experts, des décideurs publics et des représentants de sociétés transnationales (STN), ainsi que de la société civile et des milieux universitaires, de débattre des liens entre l'IED et le transfert de technologie, s'agissant en particulier de leurs incidences sur le développement. L'accent est mis sur l'IED, mais d'autres modes ou modèles d'expansion internationale des STN, y compris des modalités ne faisant pas appel à des prises de participation, seront également examinés. Il s'agira notamment pour les participants d'identifier et d'étudier des exemples positifs concernant aussi bien des entreprises que des branches d'activité et des pays. En explorant le rôle des politiques publiques, les experts s'efforceront de contribuer à l'obtention de résultats «pragmatiques/réalistes» (comme indiqué au paragraphe 207 de l'Accord d'Accra), y compris des recommandations pragmatiques et concrètes à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA).

5. Le progrès technologique est indispensable à la croissance économique et à la prospérité d'un pays, quel que soit son niveau de développement. Étant donné la rapidité du changement technologique dans les pays plus avancés, combler l'écart de capacité technologique qui existe entre ces pays et les pays en développement, en particulier les PMA, est une condition indispensable pour mettre ces derniers sur la voie d'un développement durable et les aider à réduire la pauvreté. Pour la plupart des pays à faible revenu, le progrès technologique passe essentiellement par l'adoption et l'adaptation de technologies disponibles à l'étranger, plutôt que par la création de nouvelles technologies. D'où l'importance fondamentale du transfert et de la diffusion de la technologie pour le renforcement de leurs capacités technologiques intérieures.

6. Quelques pays en développement ont réalisé d'appréciables progrès technologiques au cours des deux dernières décennies, mais la fracture technologique entre pays riches et pays pauvres reste d'une manière générale marquée. En tant que principaux créateurs de technologies nouvelles et modernes, les STN peuvent beaucoup aider à réduire cette fracture. Bien qu'elles ne soient pas la seule source de technologie, elles occupent une place très importante dans les activités de haute technologie et la fourniture de tout un éventail de connaissances, et elles implantent de plus en plus souvent leurs activités de recherche-développement (R-D) dans des pays en développement.

7. La création de technologies nouvelles et modernes est concentrée dans les pays développés et concerne essentiellement de grandes entreprises. Les STN jouent un rôle majeur dans l'innovation mondiale, et représentent la moitié environ des dépenses totales de R-D dans le monde et plus des deux tiers de la R-D commerciale au niveau mondial. Leurs filiales étrangères peuvent diffuser la technologie et les compétences auprès des entreprises locales, en particulier dans le cadre de relations interentreprises en amont. Cette situation sera illustrée à la réunion par des exemples concrets concernant des entreprises, des branches d'activité et des pays.

8. L'acquisition de la technologie auprès des STN n'a toutefois rien d'automatique et reste largement limitée aux pays en développement à revenu élevé. La plupart des PMA

restent à l'écart des réseaux mondiaux de R-D pour la création de nouvelles technologies. Dans ces pays, le transfert direct de technologie par les STN est limité par la faible ampleur des flux d'IED, lesquels sont en outre souvent concentrés sur l'exploitation des ressources naturelles. Plus important encore, le manque de capacités locales et les carences de l'apprentissage technologique dans ces pays freinent le dynamisme commercial nécessaire à une modernisation technologique continue et en étouffe des incidences indirectes favorisées par l'établissement de relations interentreprises et les effets d'entraînement.

9. Se fondant sur l'examen d'exemples positifs, les participants détermineront comment des politiques nationales et internationales peuvent aider à tirer le meilleur parti du transfert et de la diffusion de la technologie à travers les STN. Pour exploiter efficacement l'IED à cette fin, les pays en développement doivent: a) se doter d'un système national efficace de l'innovation assurant le lien avec les activités technologiques des STN; b) soutenir le développement des capacités d'absorption des entreprises locales et l'établissement de liens avec les STN; et c) mettre en place une réglementation, y compris un cadre équilibré pour la protection de la propriété intellectuelle, qui permette le développement d'une base de connaissances et de capacités technologiques. La cohérence entre les politiques relatives à l'IED et d'autres politiques, concernant notamment l'innovation, la science et la technologie, est à cet égard importante; des mesures de la part des pays d'origine et un soutien international peuvent aussi apporter une contribution.

10. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique sur l'investissement étranger direct, le transfert et la diffusion de la technologie et le développement durable. Les experts sont par ailleurs invités à rédiger de brèves notes sur le thème de la réunion. Ces documents seront mis à la disposition des autres participants sous leur forme et dans la langue dans lesquels ils auront été reçus.

Documentation

TD/B/C.II/EM.2/2 Investissement étranger direct, transfert et diffusion de la technologie, et développement durable

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

11. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ 5 pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications – qui porteront sur l'expérience du secteur public national et les partenariats public-privé – doivent être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles seront mises à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications avant le 7 février 2011 à M. Masataka Fujita, Chef du Service des tendances et des questions concernant l'investissement, Division de l'investissement et des entreprises, CNUCED, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 22 917 0122; courriel: masataka.fujita@unctad.org.